

Commune :

**HOCHSTATT**

Département :

**HAUT-RHIN**



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2008

**Sont présents** : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HASSLER Elisabeth, HAENLIN Thierry, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, FRAN CZAK Jean-Marie, REINAUER Huguette, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, , BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

**Est absent excusé** :

Monsieur PRINZBACH David qui donne procuration à Monsieur LOCHER Guy

### ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2008**

#### Urbanisme

- Déclaration préalable
- Permis de construire

#### Travaux

- Ecole Élémentaire et Maternelle
  - Préau
  - Rangement
  - Nettoyage

#### Compte rendu de délégation

- Décors de Noël
- Réfection portail

#### Compte rendu commissions

- Sociale
- Gerplan

#### Finances

- Attribution subvention "sociale"
- Acceptation chèque

#### Divers

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame BARTH Marie-Thérèse

## **1. Approbation du procès verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2008**

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2008 à l'unanimité.

## **2. Urbanisme**

### **2.1. Déclaration préalable**

Présentée par Monsieur VUOLO Pascal domicilié à HOCHSTATT – 3bis, rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves pour l'implantation d'une piscine sur le terrain cadastré section 5 – parcelle 132.

Présentée par Monsieur GINTZ Hervé domicilié à BRUNSTATT – 15, rue du Lierre pour l'édification d'une clôture en béton sur la parcelle située 12, rue Claude Debussy, section 7 – parcelle 676/677.

Présentée par Monsieur FAURE Roger domicilié à HOCHSTATT – 3, rue des Jonquilles pour l'installation de deux panneaux solaires thermiques sur la toiture de la maison d'habitation située section 20 – parcelle 14.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations de travaux.

## **3. Travaux**

### **3.1. Ecole élémentaire et maternelle**

#### **3.1.1. Préau**

Une procédure adaptée a été lancée pour la consultation des entreprises.

Cependant, par manque de candidature, Monsieur le Maire propose de reporter ce point lors d'une séance ultérieure.

#### **3.1.2. Rangement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis émanant de la Sté Espace Bureaux de MULHOUSE pour l'acquisition d'étagères métalliques destinées à l'aménagement du local rangement de l'école maternelle.

L'offre de prix s'élève à 1 564,50 € HT, soit 1 871,14 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide d'acquérir les étagères métalliques pour le local rangement de l'école maternelle auprès de la Sté Espace Bureaux pour un montant de 1 564,50 € HT, soit 1 871,14 € TTC
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

### **3.1.3. Nettoyage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de Madame BACH Marthe de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 juillet 2008.

Madame BACH assume le nettoyage et l'entretien de l'école élémentaire.

Une réflexion a été menée pour déterminer le mode de gestion future de l'entretien de l'école ; soit par l'embauche d'une personne pour une durée hebdomadaire de 20 heures ou par les services d'une entreprise spécialisée.

Un appel d'offres et de candidature a été lancé.

4 sociétés de nettoyage ont répondu à un cahier de charges établissant les plans de travail.  
1 personne a répondu à l'offre pour assurer l'entretien en tant que salarié.

Après discussion et réflexions, la Commission des travaux propose de faire effectuer l'entretien par une société de nettoyage.

Monsieur le Maire, après consultation complémentaire, propose de retenir le projet de REGIO Nettoyage qui, économiquement semble la plus cohérente et aussi par adhésion à la culture de cette société utilisant des produits neutres pour l'environnement certifiés Ecolabel européen et les actions dans le cadre d'opération CO<sub>2</sub> solidaire.

Le coût de l'entretien est estimé à 1 432,81 € TTC par mois sur 12 mois ; à déduire 53,92 € TTC au moins value pour les jours de congés scolaires, soit un coût réel estimé à 984 € TTC par mois.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide de confier le nettoyage à la Sté REGIO Nettoyage moyennant le paiement d'un montant mensuel de 1 432,81 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

### **3.2. Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis émanant de la Sté Espace Bureaux de MULHOUSE pour l'acquisition d'étagères métalliques destinées au local archive de la mairie en remplacement des étagères en bois inadaptée.

L'offre de prix s'élève à 1 480,50 € HT, soit 1 770,68 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide d'acquérir les étagères métalliques pour le local archive de la mairie auprès de la Sté Espace Bureaux pour un montant de 1 480,50 € HT, soit 1 770,68 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

### **3.3. Signalisation horizontale**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la nécessité de réaliser la signalisation horizontale.

Deux devis ont été réceptionnés pour la réalisation de cette signalisation portant sur la peinture des passages piétons, des bandes des cédez le passage, des stops et les bandes médianes.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société GIROD LINE de COLMAR pour un montant de 2 128,83 € HT, soit 2 546,08 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide de faire réaliser les travaux de signalisation horizontale par la société GIROD LINE pour un montant de 2 128,83 € HT, soit 2 546,08 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer l'ordre d'exécution.

### **3.4. Pontage des fissures de chaussée**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la nécessité d'effectuer un pontage au bitume sur les fissures de l'enrobée des rues réalisée ces dernières années.

Deux devis ont été réceptionnés pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société SCREG de COLMAR pour un montant de 2 150,00 € HT, soit 2 571,40 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- décide de faire réaliser le pontage des fissures des chaussées par la Société SCREG de COLMAR pour un montant de 2 150,00 € HT, soit 2 571,40 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le devis.

### **3.5. Sinistre du 26/04/2008**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux du devis émanant des Ets CLEMESSY de MULHOUSE d'un montant de 1 850 € HT pour le remplacement d'un candélabre accidenté par Mademoiselle ARBOGAST Julie lors du sinistre de 26/04/2008.

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- approuve le devis des Ets CLEMESSY de MULHOUSE pour un montant de 1 850 € HT, soit 2 212,60 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer l'ordre d'exécution.

## **4. Compte rendu de délégation**

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande :

### ***Décors de Noël***

Achat d'une traversée de rue, ainsi que des accessoires auprès des Ets ITC – VITROLLES pour un montant de 2 962,97 € TTC

### ***Réfection portail***

Travaux de réfection du portail des écoles effectués par la Sté STEINLE - COLMAR pour un montant de 2 140,84 € suite au sinistre PONTIGGIA.

## **5. Compte rendu commissions**

### ***5.1. Sociale***

Monsieur BADER Jean-Pierre, rapporteur, fait part aux Conseillers Municipaux du compte rendu de la Commission Sociale qui s'est déroulée le 06 juin 2008.

Différents points ont été abordés :

- Mise en place de la Commission
- Subventions diverses
- Réflexion sur les actions à mener par la Commission
- Action à mener avec les jeunes.

### ***5.2. Gerplan***

Monsieur LOCHER Guy, rapporteur, expose aux Conseillers Municipaux le compte rendu de la Commission "Gerpan" qui a eu lieu le 09 juin 2008.

L'ordre du jour était composé de plusieurs points, à savoir :

- Le rôle et le but du GERPLAN
- Présentation de la carte et des actions
- Présentation de l'avant-projet de l'aménagement du ruisseau "Breyelgraben" entre le Point Vert et Didier Immobilier
- Projet de plantations de haies en bordure de chemins ruraux.

## **6. Finances**

### ***6.1. Attribution subventions "Sociales"***

Lors de la réunion de la Commission Sociale, les membres ont proposé d'accorder des subventions à divers organismes.

Ce montant, plafonné à hauteur de 2 600 € est inscrit au budget 2008.

La Commission propose de verser les aides suivantes :

⇒ La Banque Alimentaire	700,00 €
⇒ Conférence St Vincent de Paul	600,00 €
⇒ Comité de jumelage Kombissiri - Illfurth	300,00 €
⇒ Accord 68	300,00 €
⇒ Restaurant du Coeur	700,00 €

Le Conseil Municipal,

après délibération,

décide d'accorder les subventions aux divers organismes proposés par la Commission Sociale pour un montant global de 2 600 €.

## **6.2. Acceptation chèque**

Le Conseil Municipal,

après délibération,

approuve le chèque d'un montant de 1 651 € émanant de Monsieur DIETRICH Daniel, représentant un don.

## **7. Divers**

### **7.1. Mariage Chef de Corps des Sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir un cadeau à Monsieur SIEGEL Emmanuel, Chef de Corps au sein du Corps Local des Sapeurs-Pompiers de HOCHSTATT à l'occasion de son mariage.

Le Conseil Municipal,

après délibération,

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- charge Monsieur le Maire de lui remettre un cadeau pour un montant maximum de 120 €.

### **7.2. Remerciements parvenus**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des remerciements de Monsieur et Madame STADLER Robert pour l'attention prodiguée par la municipalité lors de leurs noces d'or.

### **7.3. Conseiller honorifique - Monsieur DEHR Claude**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Monsieur DEHR Claude a été pendant 18 années au sein du Conseil Municipal dont 12 ans en tant qu'adjoint. Il souhaite de ce fait lui conférer le titre honorifique d'adjoint honoraire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

#### **7.4. Information**

Monsieur FAURE évoque la présence de chiens dans l'enceinte de l'école.  
Un panneau d'interdiction d'accès sera mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,  
Michel WILLEMANN